

Plate-forme "Métiers du développement territorial"
États généraux 2004 - Lyon, 5 novembre
"Développement territorial : des équipes et des métiers"

RÉFÉRENTIEL PARTAGÉ
"CŒUR DES MÉTIERS" :
UNE DÉMARCHE EN COURS

Pourquoi un référentiel de compétences ?

Ce sera un outil

- pour rendre les métiers du développement plus lisibles
- pour faciliter leur reconnaissance
- pour améliorer la mobilité des professionnels

Ainsi, la plate-forme "Métiers du développement territorial" s'est donné entre autres pour mission l'élaboration d'un référentiel de compétences commun aux métiers du développement territorial, qui serait partagé, dans un deuxième temps, dans le cadre d'une démarche de dialogue partenarial (employeurs, professionnels, responsables de formation...).

Ce référentiel doit pouvoir servir de référence :

- aux employeurs : en particulier aux recruteurs et aux prescripteurs afin qu'ils réalisent une meilleure gestion des ressources humaines, notamment une gestion prospective ;
- aux professionnels du développement : leur donner un cadre de référence pour valoriser leur expérience, mieux s'adapter à leur emploi en complétant leur formation, trouver des voies de mobilités ;
- aux responsables de formation : permettre une adaptation des niveaux d'accès aux diplômes et titres selon les métiers ; une clarification des compétences de base à reconnaître dans la procédure de validation des acquis de l'expérience ; une identification des besoins de formation continue pour améliorer leur qualification et favoriser les mobilités professionnelles.

A quoi ressemblera-t-il ?

Il se composera :

- d'une note de synthèse concernant les compétences "cœur de métiers" du développeur généraliste,
- d'une note de synthèse concernant les connaissances spécifiques, les mobilités effectives et les hypothèses de mobilités, à partir des débats en régions et des résultats de l'enquête par questionnaire,
- d'un compte-rendu de chaque réunion régionale (*cf. infra sur la méthode utilisée*)

Qui sont les professionnels du développement territorial concernés ?

La définition du développement territorial est proposée par les membres de la plate-forme "Métiers du développement territorial "comme une transformation (sociale, du territoire...) vers un mieux-être global, au moyen de démarches de projet, avec valorisation des ressources locales dans une vision à long terme" (*extrait du compte-rendu de la réunion de la plate-forme du 15 janvier 2004*).

Un tel développement a besoin de professionnels compétents, dont les missions peuvent être définies de la façon suivante : "impulser, concevoir, animer et créer les conditions de projets en partenariat s'inscrivant dans une politique territoriale de développement durable, d'anticipation des mutations et dans une démarche de démocratie participative" (*définition de la mission des métiers du développeur territorial - référentiel de compétences d'ARADEL + groupe de travail référentiel du 17 mars 2004*).

Cette définition est à enrichir de celle à laquelle ont adhéré un grand nombre de professionnels enquêtés en début d'année :

"Le professionnel du développement territorial favorise l'aide à la décision et constitue un appui technique aux élus. Ses missions peuvent être assimilées à de l'ingénierie territoriale.

Généraliste ou thématique, il se définit comme un professionnel ayant une vision transversale du développement d'un territoire communal ou intercommunal, laquelle s'inscrit nécessairement dans une perspective globale et de long terme.

Il participe à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie globale du développement et de dynamisation d'un territoire en intégrant des préoccupations d'ordre économique, touristique, social, culturel, agricole, environnemental, d'aménagement et d'urbanisme. Interface entre les élus et les acteurs locaux, il facilite le travail partenarial, suscite la participation des habitants et met en réseau des compétences diverses.

C'est un métier dont la partie animation doit être prédominante sur la partie administrative.

Animation, médiation, négociation, conseils..."

(*extrait du questionnaire d'enquête réalisé par Profession Développement en déc-janv. 2004*)

Quelle sera la méthode utilisée ?

Afin d'avancer dans l'élaboration d'un référentiel partagé, le comité de pilotage¹ du groupe référentiel a opté pour l'organisation de réunions régionales (1 dans 5 régions), rassemblant chaque fois une quinzaine de professionnels d'horizons variés (secteurs et familles professionnelles divers) et quelques employeurs et recruteurs.

Ces réunions ont pour objectif d'identifier les compétences principales communes aux développeurs territoriaux généralistes (sur la base du référentiel de compétences des métiers du développeur territorial réalisé par Aradel) tout en intégrant également d'une part, des éléments sur les connaissances spécifiques à l'exercice des différents métiers, et d'autre part, des hypothèses sur les mobilités possibles entre eux.

Il s'agit d'identifier ce qui doit être invariant et ce qui est a priori variable, en déclinant les champs et les employeurs publics et privés (politique de la ville, développement local...), les univers d'exercice (rural, urbain, international), les niveaux de responsabilités.

Les réunions seront animées de façon à croiser les métiers (univers d'exercice, niveaux de responsabilités...) et les compétences invariantes et celles spécifiques. Un questionnaire sera distribué pendant les réunions et exploité globalement. Il doit permettre, d'une part de fournir des éléments homogènes sur les participants présents aux réunions, par exemple : statut (employeur/salarié), intitulé de l'emploi concerné, champ professionnel, etc.... et d'autre part, de recueillir des points de vue sur les compétences principales, les connaissances spécifiques, les mobilités effectives et projetées.

Ces réunions auront lieu dans les régions suivantes :

- Bretagne (correspondant local : APP) le 15 novembre
- Rhône-Alpes (correspondant local : ARADEL) le 18 novembre
- Nord - Pas de Calais (correspondant local : GEANTS) le 24 novembre
- Île-de-France (correspondants locaux : CNAM et IRDSU) le 25 novembre
- Provence - Alpes - Côte d'Azur (correspondant local : ARDL-PACA) le 2 décembre.

La mission de préparer, d'animer et de mettre en forme la production de ces réunions est confiée à une consultante, Anne Killi du cabinet Ingeniors, avec l'appui du comité de pilotage de la plate-forme et l'aide organisationnelle des correspondants locaux.

¹ Il est composé des membres du groupe référentiel suivants : Claude Cohen (CNAM), Nathalie Lacroix (Unadel), Annie Najim (Chaire Unesco Bordeaux 3), Claudine Pilton (ARADEL), Hélène Schwartz (Profession Développement) et Emmanuelle Thiollier (IRDSU). Il est co-animé par Claude Cohen et Annie Najim.